

Conditions de performances énergétiques :

Documents obligatoires :

Pour bénéficier d'un prêt accessions, vous devez désormais produire un document attestant du respect des conditions des performances énergétiques du logement, objet du prêt.

Ce document justificatif est différent suivant le type de logements :

Type de logement	Document à produire
Logement ancien sans travaux	Copie du diagnostic des performances énergétiques (DPE) IMPORTANT : Seuls les logements présentant un niveau de performances compris entre A et D (consommation énergétique ≤ 230 Kw/m ² /an) pourront être financés.
Logement ancien avec travaux	- Avant travaux : Copie du diagnostic des performances énergétiques (DPE) - Après travaux : justificatif de conformité du logement à la réglementation thermique RT 2005
Logement neuf	Justificatif de conformité du logement à la réglementation thermique RT 2005



Ces conditions sont obligatoires pour les offres émises à compter du 1^{er} février 2010.